IMT Nuremberg Archives

H – 4590

International Court of Justice

H4590 - 0002

P 909

Vu. Le Chef de Section
Signé: illisible.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction générale
de la Sûreté Nationale

9ème Brigade régionale
de Police mobile - Marseille

Marseille, 14 octobre 1944

N° 13779 Copie
BR. REG.
Transmis à
M. le Commissaire Divisionnaire
Chef du Service Régional
de Police de Sûreté.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 413
Filed Jan 31, 1946

Ma rseille, le 17 octobre 1944

Le Commissaire Principal
Chef de la Brigade Régionale
de la Police de Sûreté.

Le Commissaire de Police DAUTUN

à

Monsieur le Commissaire Principal, Chef de
la 9° Brigade de Police Mobile
MARSEILLE

Objet: Rapport préliminaire relatif à l'évacuation et à la destruction des quartiers du Vieux-Port de Marseille.

Référ: Note de M. le Commissaire du Gouvernement près la Cour Régionale de Justice de Marseille en date du 23 septembre 1944. Vos instructions.

P.J : 3 photographies, 4 extraits de presse, 1 exemplaire de l'article signé, 1 copie du P.V de la séance du Conseil Municipalde Marseille du 1er février 1944.

J'ai l'honneur de vous faire connaître les premiers résultats de l'enquête à laquelle je procède actuellement concernant l'évacuation et la destruction des quartiers du Vieux-Port. Ces premiers éléments formant le rapport préliminaire demandé par M. le Commissaire du Gouvernement près la Cour Régionale de Justice de Marseille, ont pour but de donner une idée générale de l'affaire et de servir de point de départ à l'enquête proprement dite :

...

EXPOSE DES FAITS

L'évacuation et la destruction des quartiers du Vieux-Port de Marseille se situent entre le 23 janvier et le 17 février 1943. Ces opérations eurent lieu en deux phases.

Les Rafles.

Le 23 janvier 1943 dans la soirée, des barrages

...

H4590 - 0003

...

de police furent établis dans divers secteurs de la ville, notamment autour du quartier nord du Vieux-Port, entre le quai Maréchal-Pétain, la Tourette, la rue Caisserie, et la rue Chevalier-Roze. L'opération consistait "en une visite complète de tous les immeubles de certains ilôts désignés, en rafles à domicile sur adresses". Il s'agissait " d'appréhender les repris de justice, les souteneurs, les clocha rds, les vagabonds, les gens sans aveu, toutes les personnes dépourvues de carte d'alimentation, tous les juifs, les étrangers en situation irrégulière, les expulsés autorisés, toutes les personnes ne se livrant à aucun travail régulier depuis un mois." Les individus arrêtés devaient être conduits à la prison des Baumettes.

Ces opérations durèrent toute la nuit et furent effectuées par 8.000 hommes de police en tenue (G.M.R) Gendarmerie, Garde et 1100 inspecteurs venus de diverses régions de la zone Sud et de Paris pour renforcer la police marseillaise. Dans la nuit du 23 au 24 janvier, un régiment de police allemande fut placé derrière les barrages de la police française pour parer aux incidents éventuels.

L'Evacuation.

Le dimanche 24 janvier à 6 heures, les voitures radios diffusèrent aux habitants des quartiers cernés du Vieux-Port l'ordre d'évacuation. Un délai de 2 heures leur fut imparti pour quitter leur domicile. La population évacuée fut transportée par tramways gardés militairement par des forces allemandes, à la gare d'Arenc et de là au camp de Fréjus (Var) où devait s'effectuer le criblage. On estime à 20.000 environ le nombre de personnes évacuées. De Fréjus, certaines furent envoyées par les Allemands au camp de concentration de Compiègne, tandis que d'autres avaient la possibilité de trouver un logement ailleurs que dans le quartier évacué furent autorisées à retourner à Marseille.

Toutes ces opérations furent préparées dans le plus grand secret. Les personnes qui eurent à participer à leur organisation dûrent prêter serment de n'en divulguer les dispositions qu'aux collaborateurs indispensables.

L'évacuation se termina dans la journée du 24 janvier vers 19 heures. L'accès des quartiers évacués fut cependant interdit.

La Destruction.

Les opérations de démolition commencèrent ensuite, le ler février vers neuf heures du matin. Elles furent effectuées pa r les troupes du Génie allemand. Certains édifices présentant un intérêt historique, archéologique ou esthètique furent sauvegardés. L'architecte urbaniste de la ville fut chargé de désigner les immeubles. C'est ainsi que l'Eglise Sain-Laurent, l'hôtel Francescou, la Maison Diamantée et plusieurs autres furent conservées (Cf; Plan annexé). La superficie détruite représente 14 hectares soit environ 1200 immeubles. Le préjudice causé est de l'ordre de 1 milliard 250 millions de francs.

Echos dans la Presse.

La Presse de l'époque présenta l'opération d'évacuation comme une nécessité d'ordre militaire et de sécurité générale ordonnée par les autorités allemandes. (Cf. Petit-Marseillais du 24-25 janvier 1943.)

B 50868

...

H4590 - 0004

L'Opinion.

Ces événements produisirent une profonde émotion dans la population marseillaise. Elle ne comprit pas pourquoi certains immeubles situés sur la façade du Vieux-Port avaient été épargnés par les Allemands puisqu'il s'agissait d'une mesure de guerre. Les nécessités militaires invoquées ne convainquirent pas l'opinion qui constata que les Allemands semblaient se désintéresser du quartier après les démolitions. Dans les mêmes milieux on pensa qu'une combinaison financière avait eu lieu sous le couvert des nécessités d'ordre militaire et se sécurité générale.

Le Commissaire de Police Mobile,

Destina taires:

- M. le Commissaire du Gouvernement près la Régionale de Justice à MARSEILLE.
- M. le Secrétaire pour la Police à MARSEILLE.
- M. BOUQUIER, Juge d'Instruction à MARSEILLE.
- Archives.

Copie certifiée conforme
le commissaire du gouvernement
près la cour de justice de
Marseille

Service de Recherche des Crimes de Guerre ennemis
Pour le Garde des Scea ux, Ministre de la Justice,

Le Directeur du Cabinet :

B 50869

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

9e Brigade Régionale
de Police Mobile - MARSEILLE

VU: Le Chef de Section

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(1)

MARSEILLE 14 OCTOBRE 4

COPIE

N° 13779 BR. RNG.

Transmis
à M. le Commissaire Divisionnaire
Chef du Service Régional
de Police de Sûreté

MARSEILLE, le 17 OCT 1944
LE COMMISSAIRE PRINCIPAL,
Chef de la 9e Brigade Régionale
de Police de Sûreté

Le Commissaire de Police Mobile DAUTUN Jean,

à

Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la

9e Brigade de Police Mobile

MARSEILLE

OBJET: Rapport préliminaire relatif à l'évacuation et à la destruction des quartiers du Vieux-Port de Marseille.

RÉFÉRENCE: Note de M. le Commissaire du Gouvernement près la Cour Régionale de Justice de Marseille en date du 25 septembre 1944. Vos instructions.

P.J. 3 photographies, 4 extraits de presse, 1 exemplaire de l'artice signé x x x. 1 copie de P.V. de la séance de Conseil Municipal de Marseille du 1er février 1944.

B 50870

J'ai l'honneur de vous faire connaitre les premiers résultats de l'enquête à laquelle je procède actuellement concernant l'évacuation et la destruction des quartiers du Vieux-Port. Ces premiers éléments formant le rapport préliminaire demandé par M. le Commissaire du Gouvernement

.....

H4590 – 0005

H4590 – 0006

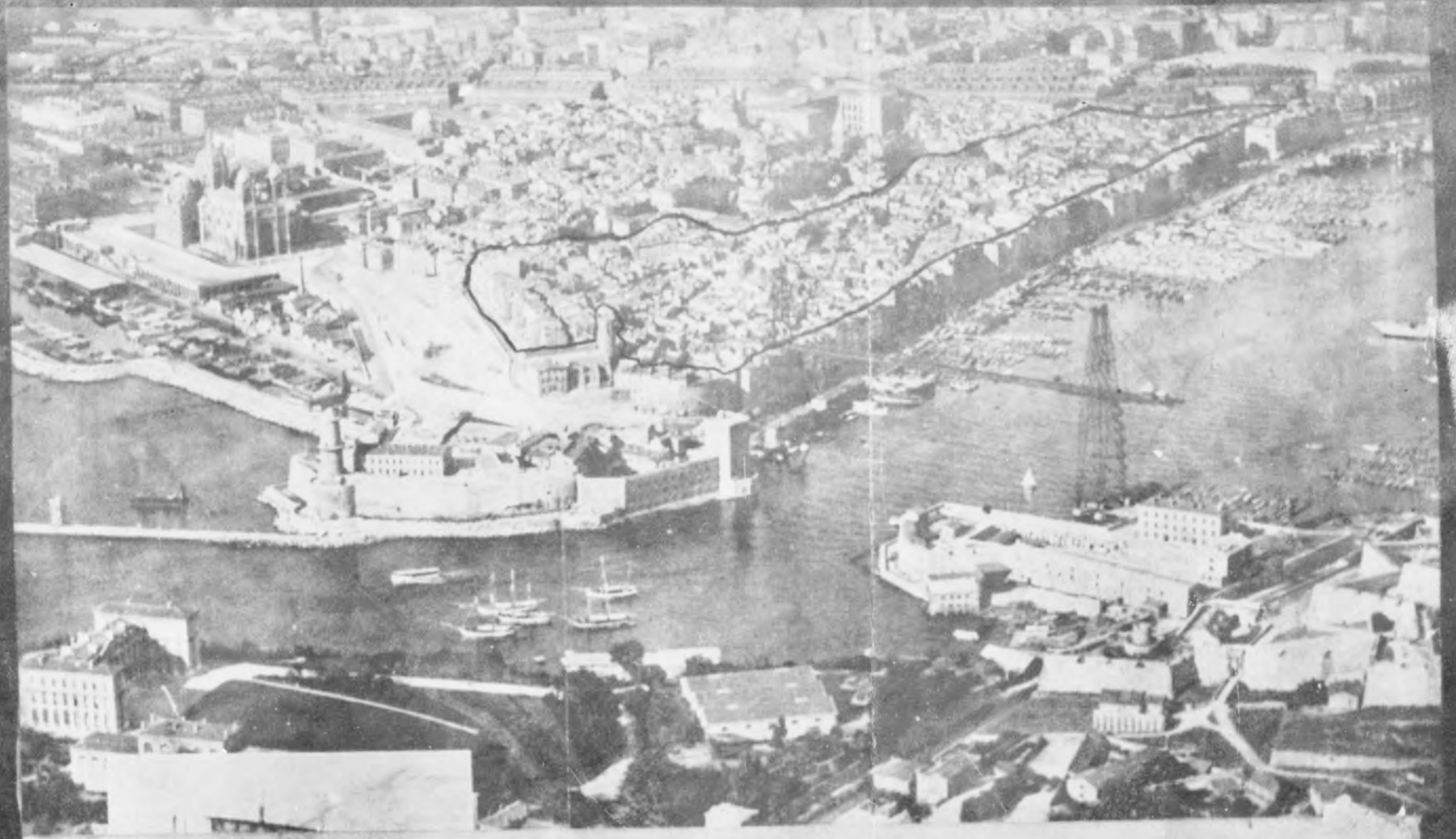

Le trait rouge délimite la zone démolie.

B50871

H4590 - 0007

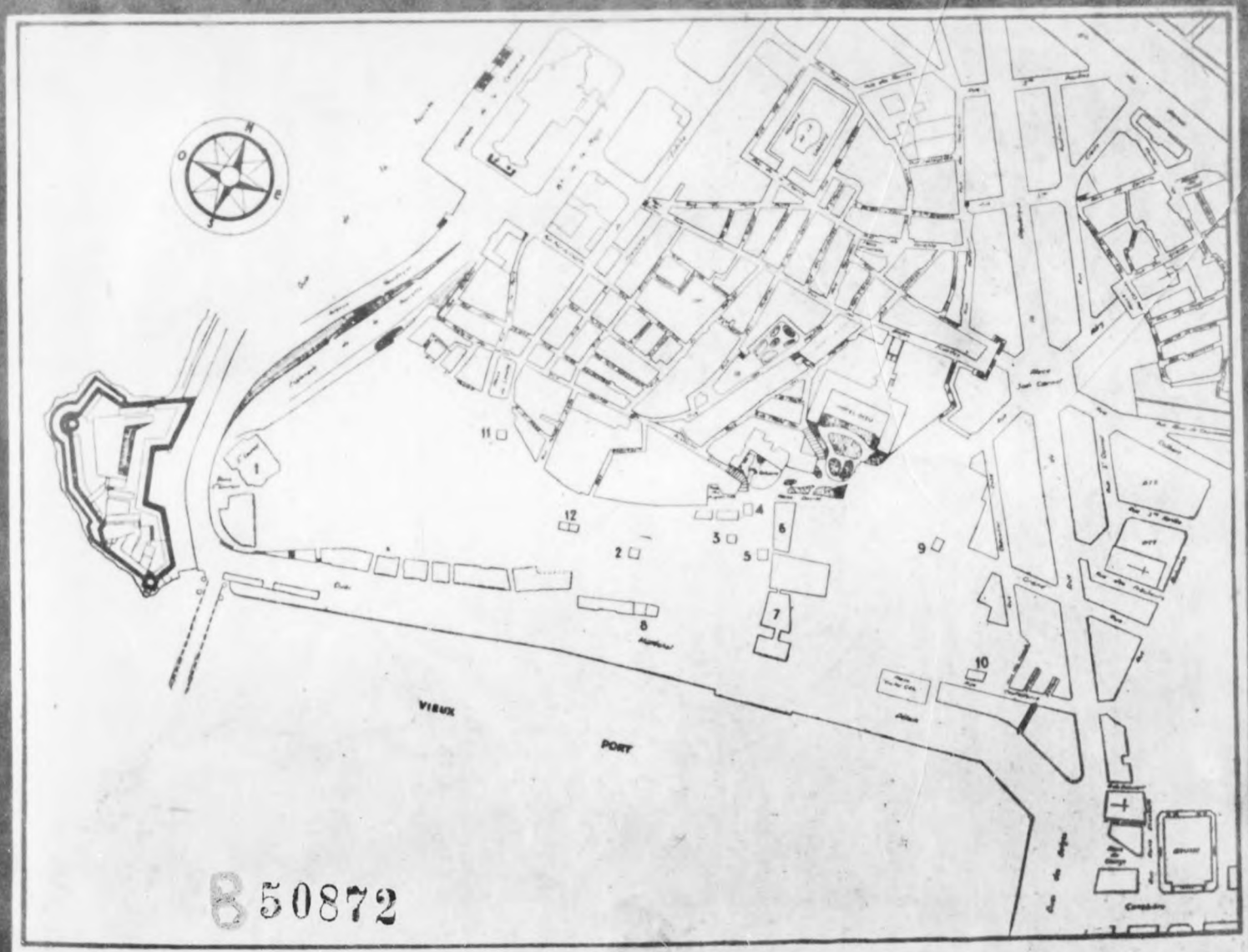

850872

LE QUARTIER DE LA RIVE NORD DU VIEUX PORT APRÈS L'ACHÈVEMENT DES DÉMOLITIONS

Immeubles conservés : *1. Eglise Saint-Laurent. — 2. Maisons rue du Lacydon. — 3-4. Immeubles rue de la Raynarde. — 5. Maison Diamantée, rue de la Prison. — 6. Ancien palais de justice, place Daviel. — 7. Hôtel de Ville. — 8. Hôtel Franchiscou, place Vivaux. — 9. Hôtel de Cabre, Grand'rue. — 10. Maison du chevalier de Marin, rue Coutellerie. — 11. Immeuble rue Radeau n° 31. — 12. Immeubles rue Lanternerie n° 6 et rue Ganderie n° 3.*

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4590

copie certifiée conforme à l'original

DOC. R.F. N° 413

B 50866

F-909 RF413

H4590 – 0008

IRONET

PH 413

H4590 - 0009